

COLLECTE DE DECHETS VERTS

ISSUS DE LA TONTE DE LA PELOUSE ET DE LA TAILLE DES HAIES

Durant la période de fermeture des déchetteries de la CCDSV pour raison de COVID-19, et face à l'impossibilité de brûler en raison de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2017, la mairie de Saint-Bernard met en place pour les particuliers résidents sur la commune, une collecte provisoire de déchets verts.

Seuls les déchets des tontes de pelouse et des tailles de haies seront acceptés.

Pas de bois ni souches.

Tous les autres déchets seront refusés par les gardes champêtres.

Afin de réguler les afflux de déchets, nous demandons aux particuliers intéressés par cet apport volontaire de venir les **déposer sur le terrain municipal face au 102 chemin du Carré**, aux heures indiquées dans le tableau ci-dessous. L'accueil sera fait par les gardes champêtres.

Merci de bien respecter les horaires attribués aux différents secteurs de la commune et de respecter les gestes barrières COVID-19 durant la collecte.

Afin de ne pas saturer les bennes, nous demandons aux propriétaires de grandes parcelles de stocker leurs déchets ou de faire appel à un professionnel pour leur enlèvement.

n° secteur	nom des rues et chemins	date	de	à
1	Baccot, Sapinière (entre Halage et Bourguignon), Télégraphe, Vignes, Bourguignon (chemin + impasse), Garenne, Eglantine, Sapinière (entre Bourguignon et Carré), Utter, Carré, Cerves (chemin et impasse)	21 avril	9h00 13h30	11h30 16h00
2	Stade, Bac, Remparts, Saône, Jacquet, Bruyère (entre Saône et Mulati) Traverse, Croix Vieille, Mulati	22 avril	9h00 13h30	11h30 16h00
5	Guillermines 1 Pressoir et Gottelet + Guillermines 2 Gamay et Peillien, Bois Faguin, Helvètes (entre Valadon et Erables), avec les impasses,	23 avril	9h00 13h30	11h30 16h00
7	Bois de Lys, Fétans, Grande Seiglière, Valadon, Helvètes (entre Erables et route de Trévoux), Four à Pain, Erables, Bois, Pénicheurs, Col Vert, Prière	24 avril	9h00 13h30	11h30 16h00

Afin de ne pas engorger l'évacuation des déchets, les véhicules autorisés sont : les voitures particulières, les petits utilitaires, les petites remorques. Fourgons et camions interdits. Professionnel interdits.
Ces déchets verts seront traités et transformés en compost par l'entreprise BIODE à Reyrieux.